



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 novembre 2017 à 20 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Anne BOUHÉLIER.

Étaient présents : Mme BOUHÉLIER Anne,, M. GUILLIER Daniel, M. LOZANO Joseph, M. ROUX Raymond

Était absent : Bernard PRIEUR

Était excusé : Nicolas GIROUX

Procuration : Nicolas GIROUX pouvoir de vote à Anne BOUHÉLIER

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LOZANO Joseph

Le Procès-verbal du 10 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEVIS CHAUFFAGE DU LOGEMENT COMMUNAL :

Madame le Maire informe le conseil que l'insert du logement communal était hors d'usage et que vu la température extérieure, elle a du prendre en urgence les mesures nécessaires.

La commission voirie-bâtiment s'est réunie le 28/10/2017 pour étudier le devis présenté par l'entreprise Parietti pour le remplacement de l'insert et la réfection du conduit de cheminée. Par la même occasion il a été décidé de réaliser également l'isolation de la cheminée.

Ce devis d'un montant de :

5259,92 € HT

5567,66 € TTC a été accepté par la commission.

Après en avoir délibéré,

- le conseil entérine la décision prise par la commission voirie-bâtiment ,
- charge le Maire de constituer un dossier afin de bénéficier d'une aide financière au titre des certificats d'économies d'énergie.

Vote : oui à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL :

Mme le Maire informe le conseil que pour pouvoir payer l'installation du chauffage du logement communal, une délibération modificative est nécessaire.

Après en avoir en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte les modifications suivantes :

Chapitre 204 article 2041512 : - 6 000 €

Chapitre 21 article 2132 : + 6 000 €

Vote : oui à l'unanimité.

RÉTROCESSION DES FRAIS D'ÉLECTIONS A LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de rétrocéder, comme traditionnellement, à la secrétaire de mairie, le remboursement des sommes perçues par la commune pour les frais d'élections 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de rétrocéder à la secrétaire de mairie le remboursement des sommes perçues par la commune pour les frais d'élections.

Vote : oui à l'unanimité.

PRÉPARATION FÊTES DE FIN D'ANNÉE :

- **Noël des Aînés :**

Le repas traditionnel de fin d'année, organisé en lien avec l'Amicale, aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 au restaurant « L'Armoise » à Riel-les-Eaux. Pour celles et ceux qui ne pourront ou ne souhaiteront pas y participer, un colis sera distribué quelques jours avant Noël.

Par ailleurs, pour conserver tout son sens à notre action envers les plus âgés de notre village, la question du critère d'âge des bénéficiaires se pose.

L'espérance de vie a connu un accroissement important au cours des dernières décennies, elle est aujourd'hui, en moyenne, de plus de 82 ans. De même la notion de personne âgée et ses besoins ont beaucoup évolués. Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la pertinence de décaler l'âge d'accès au colis ou repas de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- fixe à 75 ans l'âge minimum pour être bénéficiaire du colis ou repas de Noël (personnes nées à partir de 1942).

Vote : oui à l'unanimité.

- **Étrennes des enfants :**

Il est proposé au Conseil de reconduire la distribution d'étrennes aux enfants jusqu'à 16 ans (enfants née avant 2001). Cette année, 15 enfants pourront en bénéficier.

Les cadeaux des enfants seront remis lors de la soirée présentation des vœux le 27 janvier. Adopté à l'unanimité.

- **Distribution de sapins**

Afin de décorer notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé de fournir gracieusement à tout foyer qui le souhaite un sapin de Noël. Ce sapin est destiné à être installé à l'extérieur des habitations dans un endroit bien visible depuis la rue. Les inscriptions sont à déposer à la mairie avant le 20 novembre.

- **Petit journal communal**

Comme les deux années précédentes, le petit journal communal sera distribué gratuitement aux habitants. Les personnes qui souhaitent contribuer à sa rédaction peuvent faire parvenir leurs photos ou idées d'articles à la Mme le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures.